# Planning des cours de danse 2025-2026

\_\_\_\_\_

Seul le professeur peut décider dans quel cours il affecte chaque élève.

Voir avec le professeur avant de finaliser votre inscription.

T P			ı
		W	ı
			ı
	HA	2	ŀ
17			ŀ

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
18h30-19h15 Barre à terre	17h45-19h Préparatoires (8-10 ans)	16h40-17h30 Eveils (3-5 ans)	17h45- 19h Ados 1 (11 – 14 ans)	20h15- 22h Avancées	10h- 11h Barre
19h15-20h45 Intermédiaires (15 ans et +)	20h- 21h Danse moderne adultes loisirs	17h30- 18h30 Initiations (6-7 ans)	19h – 20h15 Ados 2 (12 – 14 ans)		11h-13h Atelier Avancées
		18h30-20h moyens (15 ans et +)			

# **Tarifs**

# Les cotisations sont à régler à l'inscription

- \* 1 cours 330€ /année
- \* 2 cours 450€/année
- \* 3 cours: 490€/année
- Eveils 295€/année

Frais d'inscription inclus Possibilité de régler l'année en 3 fois (encaissement en septembre, octobre, novembre)

# **Réduction fratrie:**

Pour 2 membres d'une même famille:
 15€ de réduction sur la 2ème cotisation

# Réduction parrainage:

- 15€ de réduction si vous parrainez un nouvel élève jamais inscrit dans l'école et qui s'engage sur une année.

Un cours d'essai gratuit: préinscription obligatoire.



#### **FOURNIR:**

- 1 certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse de moins de 3 ans
- Le règlement de la cotisation
  (payable en 3 fois maximum )
- La fiche de renseignements (modèle joint)
- L'autorisation pour les photos
- Le règlement signé
- La fiche parrainage

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS Danse

Nom:			_
Prénom :			_
Date de naissance :/_	_/		
Adresse mail:		@	
		; :	
En cas d'urgence , j'autor nécessaires.	rise les interven	tions et traitements médicaux	jugés
répétitions supplémenta	ires qui viendi	èrement tout au long de l'ann cont s'ajouter aux mois de ma as régulière, le professeur pou	i et juin.
Mode de règlement:	Chèque	Espèce	
Paiement en 1 fois:	• • • • • •		
Paiement en 2 foi:	+		
Paiement en 3 fois:	++ .	•••••	
Date :	Sign	ature :	

# Règlement intérieur de l'Ecole de Danse 2025/2026 (cours de danse)

Toute inscription est subordonnée à la présentation d'un **certificat médical** de moins de trois ans autorisant la pratique de la danse.

Chaque élève doit être couvert par une **responsabilité civile** assurant les activités extrascolaires.

## 1- Tenue et Hygiène

Les élèves doivent avoir les cheveux attachés, le visage dégagé.

Les vêtements amples sont interdits.

Un justaucorps sera nécessaire, couleur et forme seront choisies par le professeur.

Il est interdit de fumer dans l'Ecole de danse.

Il est demandé aux élèves d'apporter une bouteille d'eau.

#### 2- Niveau et suivi de cours

Seul le professeur peut décider du niveau dans lequel il affecte chaque élève.

Voir avec le professeur avant de finaliser l'inscription.

## 3- Tarifs

Les cotisations devront être réglées à l'inscription.

Les cours sont assurés de septembre à juin.

Des cours à horaires aménagés pendant les vacances (toussaint, hiver ou printemps) et certains jours fériés peuvent être assurés sans coût supplémentaire.

L'élève s'engage sur une année scolaire entière de septembre à juin, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt en cours d'année.

Le prix des cours a été établi sur la base d'un forfait annuel qui tient compte de la suppression de certains cours dans les cas énoncés ci-dessous.

#### 4- Annulations/ reports de cours

Les cours pourront être supprimés ou reportés (en fonction des disponibilités du professeur) dans certains cas exceptionnels, sans que cela soit une obligation:

- maladie
- accident
- effectif insuffisant
- stages
- répétitions
- conditions climatiques défavorables à un déplacement
- raisons personnelles du professeur
- mesures covid...

# 5- Assiduité/ ponctualité

Une inscription dans un cours implique une **présence régulière**, toute absence devra être justifiée.

Un trop grand nombre d'absences pourra entraîner l'exclusion de l'élève du spectacle.

Les répétitions au théâtre ainsi que les filages en costumes à la salle de danse sont obligatoires pour pouvoir participer au spectacle.

Afin de permettre à tous les élèves de pouvoir s'exprimer sans être ni distraits ni intimidés, les familles et amis des élèves ne sont pas autorisés à regarder les cours de danse.

## 6- Responsabilités

Les élèves sont placés sous la responsabilité du professeur exclusivement sur le temps de cours.

L'Ecole décline toute responsabilité en cas de vol.

#### 7- spectacle

Le spectacle est un aboutissement et la concrétisation d'une année de travail mais il n'est pas obligatoire, seuls les élèves désireux d'y participer se produiront sur scène. Si plusieurs représentations sont organisées, les élèves souhaitant participer devront s'engager pour toutes les représentations et devront être présents à toutes les répétitions, ainsi qu'à tous les cours supplémentaires prévus en mai et juin.

Les costumes sont à la charge des élèves et à régler au professeur.

Pour faire face aux frais liés à cette manifestation, toute personne assistant au spectacle devra payer sa place (parents y compris).

## 8- Acceptation du règlement

Toute inscription implique l'acceptation dudit règlement.

On laisse paresse et orgueil au vestiaire. On emmène courage, sourire et bonne volonté en cours.

Nom Prénom:	Signature

Autorisation parentale d'utilisation des photographies des élèves mineurs



Je soussigné(e)de l'enfant

mère-père

autorise l'école de danse à utiliser les photos et les films de mon enfant pris dans le cadre des cours de danse, des répétitions ou du spectacle pour les afficher, les publier dans la presse, les diffuser sur internet ou les insérer dans des CD-ROM ou DVD...

Date

signature

# **Carte Parrainage**

# Remise de 15€

Le parrainage se fait à l'inscription du nouveau venu Possibilité de parrainer une personne par année scolaire.

Nom et Prénom de la personne qui parraine :
Nom et Prénom du nouvel élève :
Cours suivi par le nouvel élève :
Quel est le lien entre le parrain et son filleul? :